



## Jour de repos et jour férie

Par **Seb**, le **10/10/2011** à **12:16**

Bonjour,

Je travail pour la mairie. Je suis contractuelle .

Habituellement mon jour de repos est le mercredi sur toute l'année .

Mais sur les vacances de la toussaint mon employeur veut m'impose le mardi et le mardi c'est un jour de férie .

A t'il le droit de cumuler les 2 ?

Merci pour votre aide .

Cordialement Sébastien .

Par **pat76**, le **11/10/2011** à **16:05**

Bonjour

Sur votre contrat de travail, il est précisé que votre jour de repos est le mercredi?